

Dossier suivi par :

Questionnaire d'état civil

A compléter

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :

(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile Travail Portable

E-mail :

Célibataire :

avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur (*Joindre copie du PACS et de la déclaration au Greffe du Tribunal*)

avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé

Marié(e) :

Date du mariage :

Commune : Code Postal :

Contrat de Mariage (*joindre une copie du contrat*) Régime adopté :

Nom du Notaire : Date :

Résidence du Notaire :

Changement de régime matrimonial (*joindre une copie du contrat*) Régime adopté :

Nom du Notaire : Date :

Résidence du Notaire :

Divorcé : **En instance de divorce de :** **Séparé(e) de corps de :**

NOM : Prénoms :

Jugement du Tribunal de (ville) : Date :

Veuf (ve) de :

NOM : Prénoms :

Nombre d'enfants :

(joindre la copie du livret de famille)

EPOUX – PARTENAIRE

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :
(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile Travail Portable

E-mail :

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.